



Elaboration de cas types sur la fonction publique de l'Etat – Reconstitution de carrières salariales

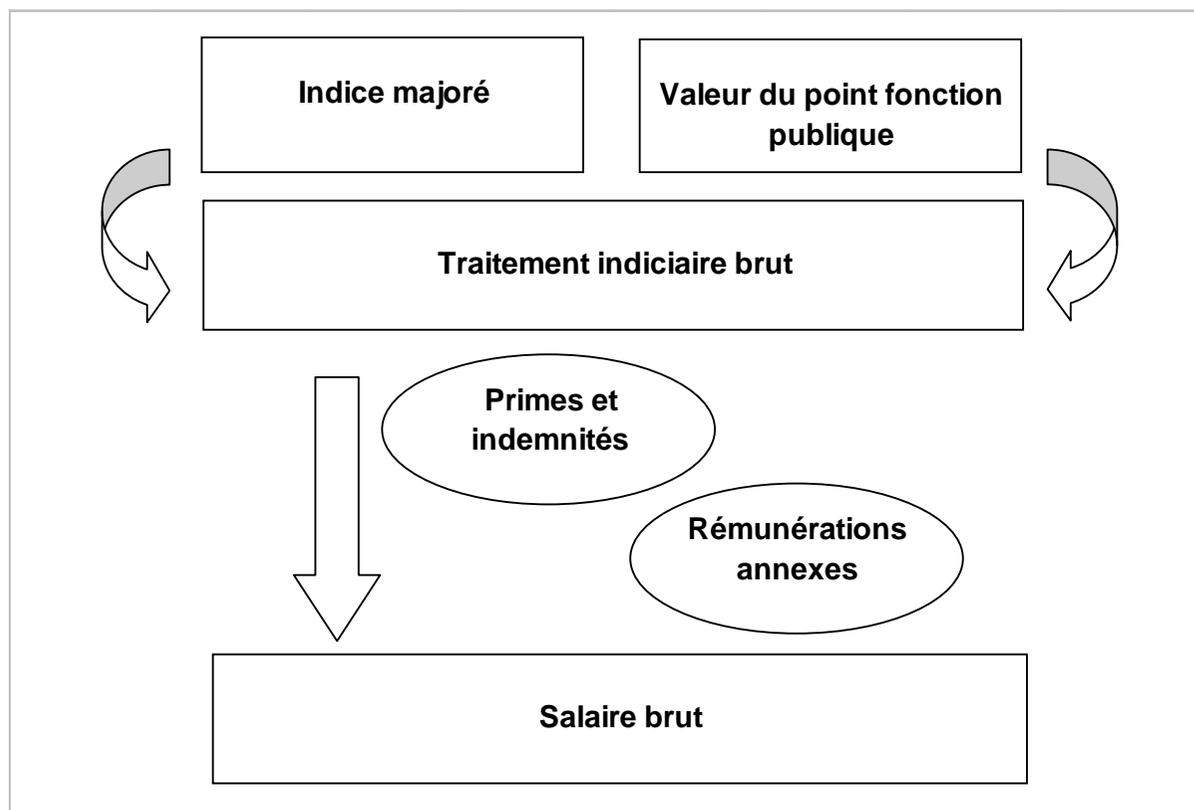
Christine Gonzalez-Demichel
DGAFF- Département des études et des statistiques



- I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE
- II. Approches réglementaires et approches statistiques
- III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète



Indice majoré, traitement brut et salaire brut



Pour en savoir plus : Rapport annuel sur la fonction publique, édition 2012

Catégories actives / sédentaires

- Notion de services actifs liée à l'occupation d'un emploi présentant un « risque particulier » ou des « fatigues exceptionnelles » (exemple : certains corps de la Police nationale, les surveillants pénitentiaires, etc.)
- Départ possible dès 57 ans voire 52 ans pour certaines professions (après 17 ans de service en catégorie active) depuis la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites (contre 55 ans voire 50 ans après 15 ans de service avant la réforme).
- Des évolutions sont en cours



I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

Cas types initialement retenus par le COR

- Cas type 5** : agent sédentaire de catégorie B avec un taux de prime de l'ordre de 25 à 30 %
- Cas type 6** : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime
- Cas type 7** : agent de catégorie A+ à taux de prime élevé
- Cas type 8** : agent actif avec départ possible à 50 ans et 5 années de bonifications du cinquième



I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

Définition de la contrepartie empirique des cas types retenus pour reconstitutions des carrières salariales

- Source** : Panel Etat 1978-2006, Insee
(constitué à des fins d'étude par l'Insee à partir du FGE, échantillon au 1/12ème : agents nés en octobre)

- Génération 1950** : observée entre 28 et 56 ans

- Définir les **corps et grades** correspondants aux cas types retenus



I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

- ❑ **Cas type 5** : agent sédentaire de catégorie B avec un taux de prime de l'ordre de 25 à 30 %
 - Secrétaires administratifs, contrôleurs (du Trésor et des Impôts), greffiers, techniciens supérieurs.
 - Les instituteurs et policiers de catégorie B en sont exclus.
 - Taux de prime : 25 % en moyenne de 50 à 56 ans

- ❑ **Cas type 6** : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime
 - Professeurs agrégés et certifiés.
 - Taux de prime : 13 % en moyenne de 50 à 56 ans.



I. Les 4 cas types retenus pour la FPE

❑ Cas type 7 : agent de catégorie A+

→ Magistrats, commissaires de police, cadres dirigeants d'administration centrale et des services déconcentrés, ingénieurs, administrateurs civils, etc.

→ Taux de prime : 45 % en moyenne de 50 à 56 ans.

❑ Cas type 8 : agent **actif** avec départ possible à 50 ans et 5 années de bonifications du cinquième

→ Corps d'encadrement et d'application de la Police nationale

→ Taux de prime : 31 % en moyenne de 40 à 50 ans.



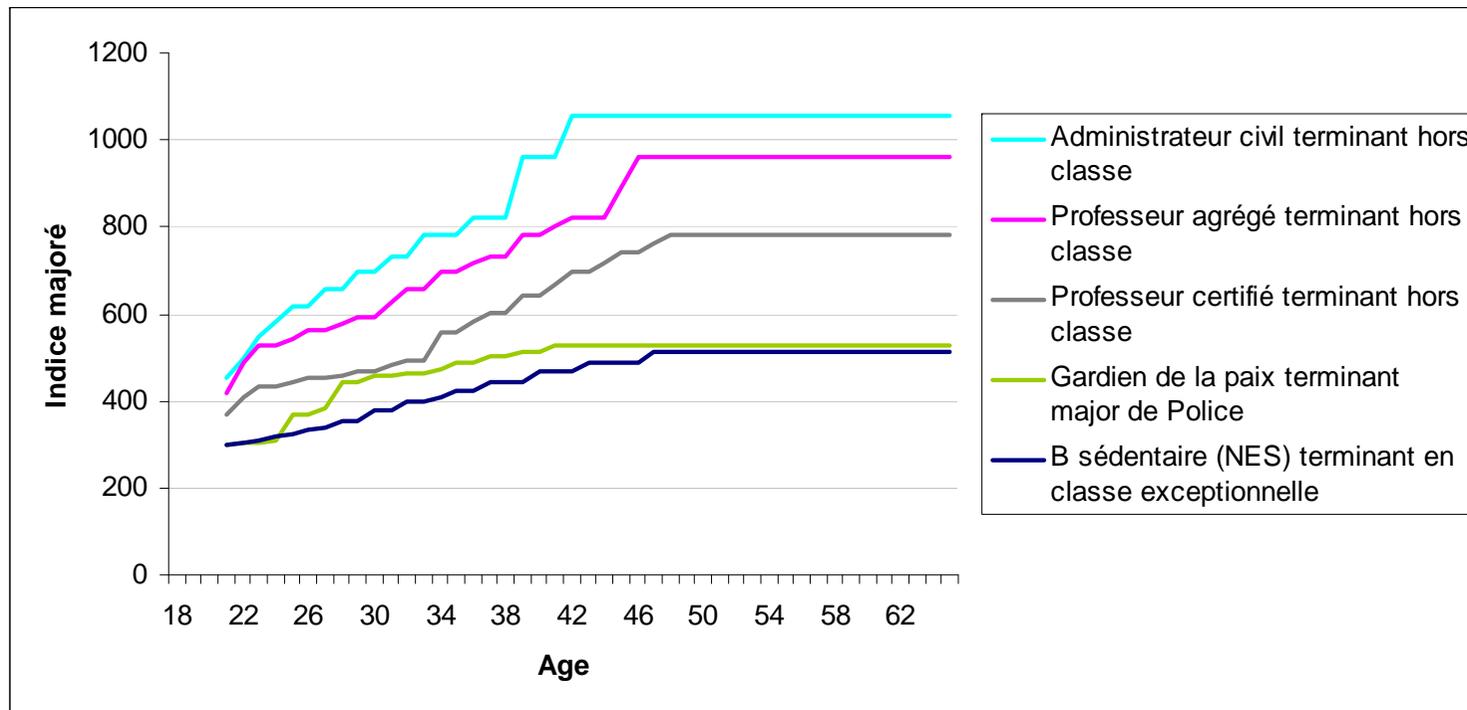
I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE

II. Approches réglementaires et approches statistiques

III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète



Grilles indiciaires : déroulement d'une carrière dans un seul corps



Réalité : déroulement d'une carrière dans plusieurs corps

Approche statistique : approcher la réalité avec la génération 1950 du panel

Source : Panel Etat 1978-2006, Insee

On observe donc la **génération 1950** entre 28 et 56 ans



II. Approches réglementaires et statistiques

Constitution des carrières salariales :

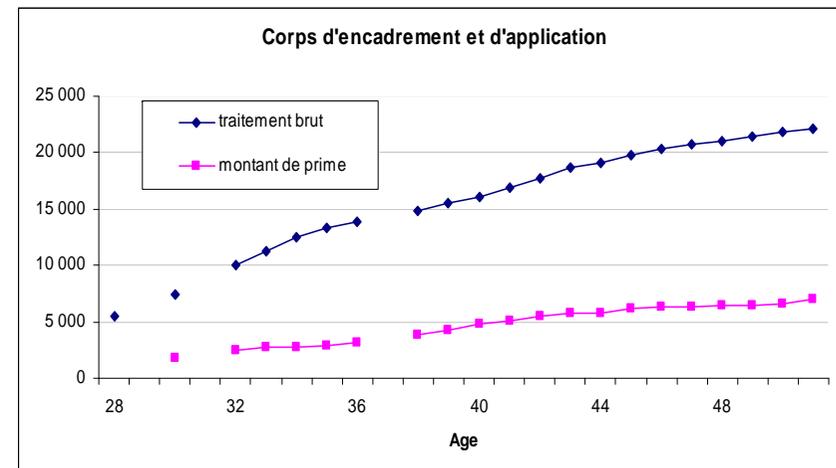
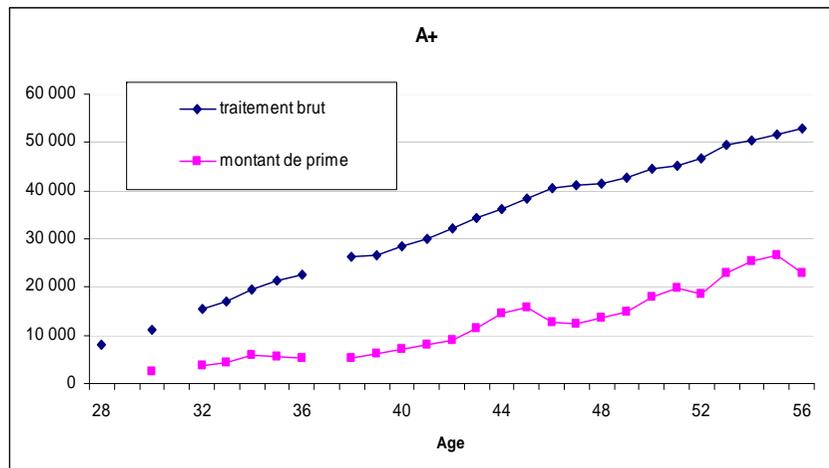
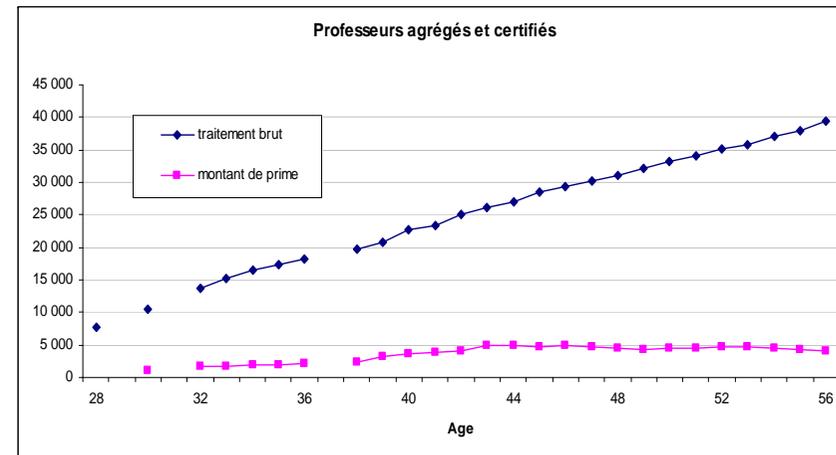
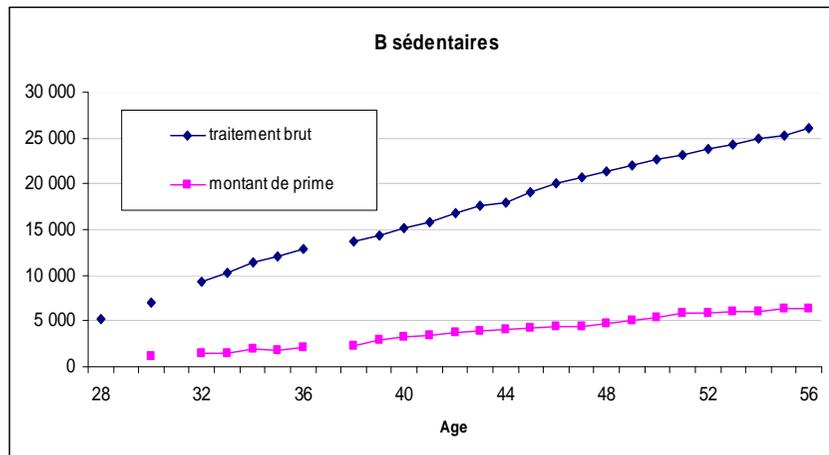
- ❑ **Agents nés en 1950**, identifiés comme **appartenant en fin de carrière** aux 4 cas types (à 56 ans pour les cas types 5, 6 et 7 ; à 50 ans pour le cas type 8)
- ❑ Ils peuvent donc une année donnée, notamment en début de carrière, ne pas être dans le(s) corps des cas types.
- ❑ **Conditions d'âge d'entrée (30 ans au maximum) et de durée de présence dans le panel (20 ans minimum) pour simuler des carrières complètes**
- ❑ Pour chaque cas type, moyenne à chaque âge des salaires bruts, traitements bruts et montants des primes, en euros courants et en équivalent temps plein.



II. Approches réglementaires et statistiques

Carrières salariales des 4 cas types – Génération 1950

Montants annuels en euros courants et en équivalents temps plein



I. Présentation des 4 cas types retenus pour la FPE

II. Approches réglementaires et approches statistiques

III. Hypothèses d'extrapolation des carrières pour simulation d'une carrière complète



III. Hypothèses d'extrapolation

Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

❑ Limites du panel pour cet exercice :

→ variable disponible : année d'apparition dans le panel

On détermine donc un **âge d'entrée dans le panel**, non directement assimilable à un âge d'entrée dans la fonction publique pour une carrière dans la fonction publique : le panel inclut probablement des polypensionnés ayant commencé leur carrière dans le privé.



Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

☐ Limites du panel pour cet exercice :

→ exercice intéressant : l'âge d'entrée dans le cas type

Il permet d'afficher le décalage potentiel entre l'entrée dans la fonction publique et l'entrée dans le(s) corps du cas type.

→ générations exploitables : 1960-1970



III. Hypothèses d'extrapolation

Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

☐ Limites du panel pour cet exercice :

→ Ages d'entrée pour les générations 1960-1970

Age d'entrée ...	Corps d'encadrement et d'application de la police nationale	B sédentaires	Profs certifiés et agrégés	A +
... dans le panel	23,8	27,7	25,8	27,0
... dans le cas type	23,8	28,5	26,8	32,7

☐ Confrontation avec d'autres sources

Génération	EEC 2010 - âge de fin d'études	EIC 2005 - âge de première affiliation	EIC 2005 - âge de première cotisation
1962	21,6	26,4	27,0
1966	22,7	25,7	27,6
1970	22,8	24,6	26,5



III. Hypothèses d'extrapolation

18/27

Estimation de l'âge d'entrée dans la fonction publique

☐ Utilisation des données de l'étude du SRE

	Gardien de la paix	B sédentaire (Contrôleur principal des impôts)	Professeur certifié	Professeur agrégé	A + (Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts)
Durée de service	31,0	38,0	37,0	39,0	43,0
Age de départ	52,0	60,0	60,0	63,0	64,0
Age d'entrée	21,0	22,0	23,0	24,0	21,0

☐ Hypothèses retenues

Utilisation des données du SRE ...

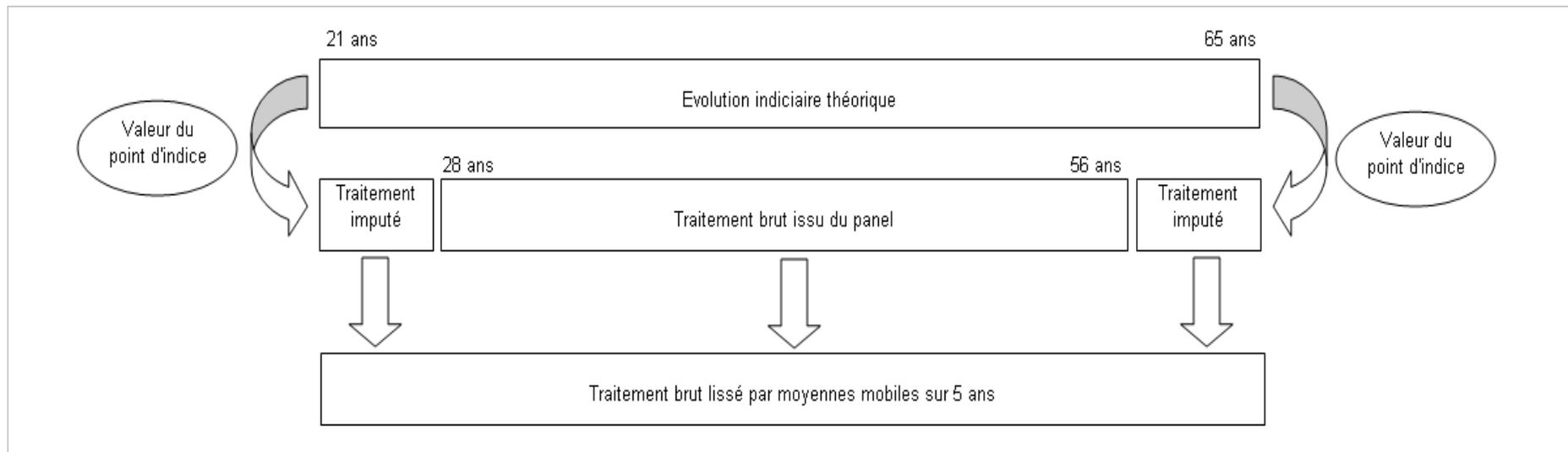
... sauf pour les A+ : on retient un âge d'entrée de 25 ans



III. Hypothèses d'extrapolation

Estimation de carrières complètes

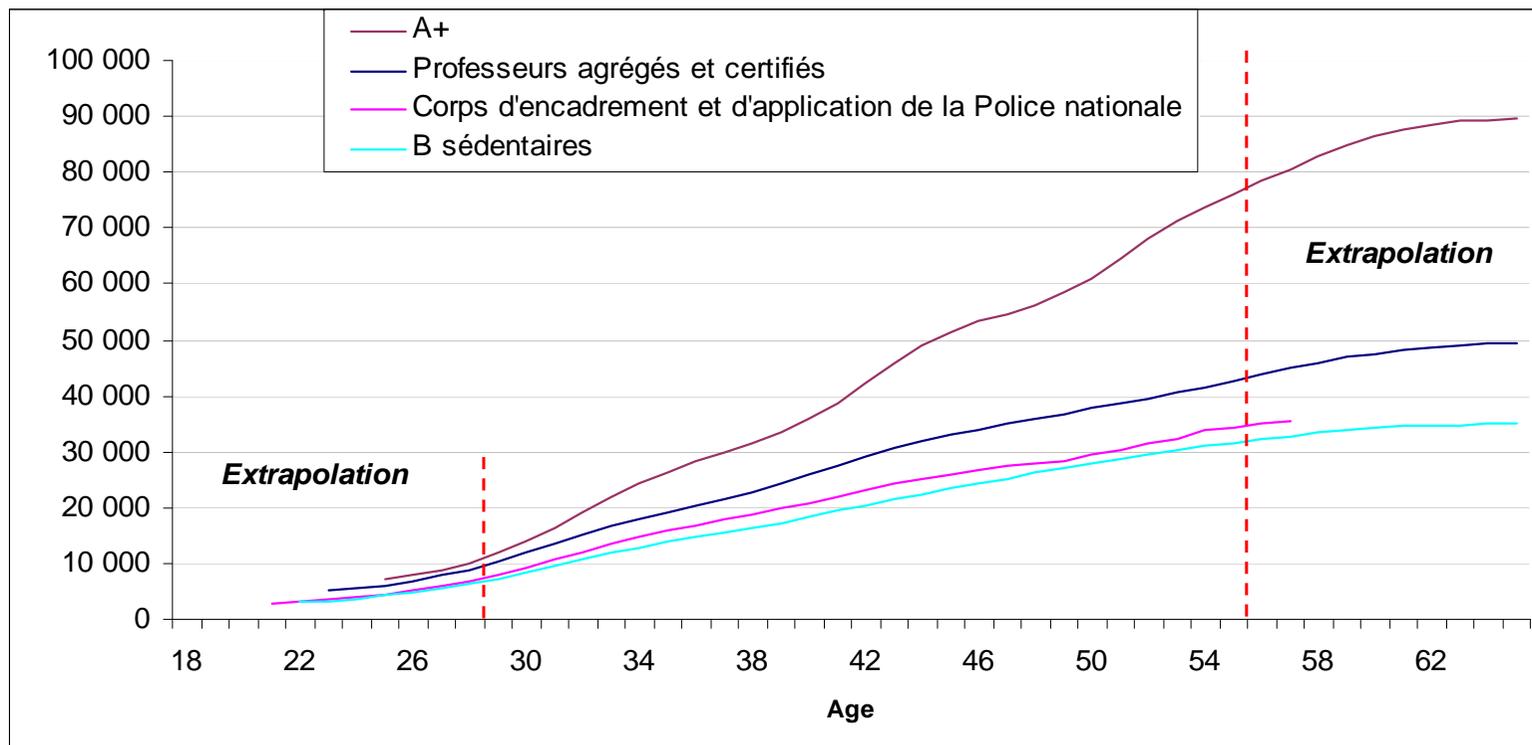
❑ Hypothèses de progression du traitement indiciaire



❑ Hypothèses de progression du montant des primes

III. Hypothèses d'extrapolation

Estimation de carrières complètes : synthèse



Source : Panel Etat 1978-2006, Insee. Traitements Des-DGAFP.

Champ : France métropolitaine, titulaires en emplois principaux nés en 1950 et identifiés comme relevant des 4 cas type en 2006 (2000 pour le corps d'encadrement et d'application de la Police nationale).

Note : Les montants sont des montants annuels, en euros courants et en équivalent temps plein. Les montants de primes comprennent les primes et indemnités y compris heures supplémentaires.





Merci pour votre attention

Pour en savoir plus : www.fonction-publique.gouv.fr

